

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 25 JUIN 2018

POINT N° 5.15. DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2018 / 47

**Objet : Commune de PEYMEINADE (06)
Convention d'intervention opérationnelle sur le site Centre-Ville en phase Réalisation
AVENANT n°3**

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles L.213-3 et L.321-1 à L.321-13,

Vu le décret n°2016-1386 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n°2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence – Alpes - Côte d'Azur,

Vu les délibérations n°2015-43 et n°2017-54 du Conseil d'Administration des 20 juillet 2015 et 30 novembre 2017 approuvant le Programme Pluriannuel d'Interventions pour la période 2016-2020,

Vu la délibération n°2016-43 du Conseil d'Administration du 30 novembre 2016 actualisant le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier de Provence – Alpes - Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2015-31 du Conseil d'Administration du 15 juin 2015 portant sur la délégation par le Conseil d'Administration de l'exercice des droits de préemption et de priorité,

Vu la convention opérationnelle en phase Anticipation/impulsion sur le site Centre-Ville approuvée par délibération n°2011/8 °du Conseil d'Administration du 4 février 2011,

Vu l'avenant n°1 approuvé par délibération n°2013/70 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2013,

Vu l'avenant n°2 approuvé par délibération n°2015/24 du Conseil d'Administration du 12 mars 2015,

Vu le rapport de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier de Provence – Alpes -Côte d'Azur relatif au dossier cité en objet,

**Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier,
sur proposition du Président**

Approuve l'avenant n° 3 à la convention opérationnelle sur le site Centre-Ville annexé aux présentes.

Autorise Madame la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier à signer ledit avenant,

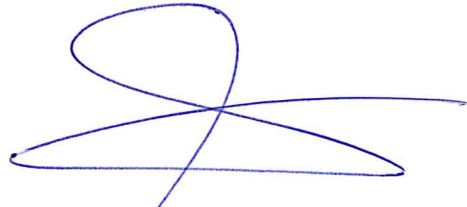
Autorise, l'engagement financier de 1 000 000 (UN MILLION) euros hors taxes portant l'engagement financier cumulé à 4 500 000 (QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE) euros hors taxes. Une copie de la présente délibération sera adressée pour information à la commune.

La Directrice Générale
de l'EPF PACA



Claude BERTOLINO

Le Président
du Conseil d'Administration



Nicolas ISNARD

Le Préfet de Région

Pour le préfet,
Le secrétaire général pour les affaires régionales



Thierry QUEFFELEC

02 JUL. 2018